

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/04/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 28.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant la reconversion d'une ancienne piscine en quartier d'habitat à Luçon (85) Numéro Onagre : 2023-03-33x-00386	Bénéficiaires : EPF 85	Avis : Favorable
----------------------	--	---------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Rhinolophus ferrumequinum* Grand rhinolophe
- *Rhinolophus hipposideros* Petit rhinolophe

Échanges

Concernant la création de la compensation enterrée, le CSRPN souhaite savoir si des préconisations ont été faites sur la taille de la porte d'accès et l'espacement entre les barreaux.

Le porteur de projet répond ne pas avoir d'éléments précis à donner mais être accompagné par la LPO 85 tout au long du projet. Ces éléments seront précisés lors de la consultation de l'entreprise qui fera les travaux.

Le CSRPN indique qu'il faudra faire attention que la zone d'accroche pour les chiroptères ne soit pas lisse dans la cave. Le porteur de projet informe que cela a été intégré dans le cahier des charges par la LPO 85.

Délibération

Le CSRPN s'interroge sur l'intégration d'aménagements pour des espèces qui ne sont pas encore identifiées sur le site, en particulier d'avifaune, dans le futur bâtiment.

Il pourrait être intéressant réaliser un projet plus intégrateur de biodiversité, en complément de la cave pour les chiroptères, en travaillant sur le potentiel du futur aménagement.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 22/04/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

